

Harcèlement sexuel: le secteur de la santé ne ferait pas exception

Par Marika Vachon-Plante et Mathieu Ste-Marie le 15 décembre 2017 pour [Profession Santé](#)

Le secteur des arts et des communications, tant au Québec qu'à l'étranger, est plongé en plein cœur d'une controverse liée à des cas d'abus de pouvoir et de harcèlement sexuel, qui a récemment pris la forme du mouvement international de dénonciations #metoo. En santé, le mouvement a eu peu d'échos. Mais pour combien de temps ?

Le 6 novembre dernier, une inhalothérapeute du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) a intenté une poursuite civile contre un anesthésiste de l'Hôpital général de Montréal, le Dr Richard Robinson. L'inhalothérapeute soutient qu'elle a été victime de harcèlement sexuel lorsqu'elle travaillait avec le médecin.

Dans le document de plainte déposé à la Cour supérieure, la jeune femme évoque des propos déplacés de la part du médecin sur son apparence physique, des textos d'ordre sexuel qui lui ont été envoyés, des contacts physiques non désirés et des offres de compensation financière en échange de faveurs sexuelles. Des comportements qui ont débuté à son embauche, en juin 2013, et qui se sont poursuivis jusqu'à ce que la jeune femme décide de faire appel aux services de l'avocat spécialisé en droit médical, Me Jean-Pierre Ménard, en février 2016, et que des mises en demeure sont envoyées.

Me Ménard s'étonne que la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, qui défend les intérêts syndicaux de l'inhalothérapeute, n'ait pas été plus combattive dans ce dossier. « Quand on est un syndicat qui véhicule un discours féministe et qui dit vouloir faire avancer la condition des femmes, il faut être plus proactif », dénonce l'avocat. Selon lui, la direction de l'établissement de santé aurait également dû prendre des « mesures plus énergiques pour empêcher toute forme d'interaction entre la victime et l'abuseur ».

Pour sa part, le CUSM dit s'être « assuré que toutes les étapes – allant du dépôt de la plainte au médecin examinateur, et ensuite à l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et au comité de discipline – se dérouleraient avec célérité ».

Ici aussi

Ces allégations de harcèlement sexuel incriminant le Dr Robinson ont été rendues publiques alors que le mouvement #metoo balayait le monde entier. En réponse à cette déferlante, la rédactrice en chef adjointe du Journal de l'Association médicale canadienne (JAMC), la Dre Kirsten Patrick, a révélé avoir elle-même été victime de harcèlement sexuel pendant sa résidence.

Dans un billet publié sur le site du JAMC, elle raconte qu'un consultant en gastroentérologie de l'unité où elle effectuait un stage lui avait proposé d'avoir une relation sexuelle, prétextant que ses intentions étaient claires puisqu'elle portait des jupes qui montraient « ses jolies jambes ».

Plus fréquent qu'on ne le pense

La Dre Patrick est convaincue que ce genre d'événements est encore fréquent chez les femmes exerçant dans le réseau de la santé. Pour appuyer ses propos, elle cite une étude publiée en 1993 dans le New England Journal of Medicine, qui révélait que 73 % des femmes sondées, mais aussi 22 % des hommes, avaient été victimes de harcèlement sexuel au moins une fois pendant leur formation.

Un article plus récent, publié dans le JAMA Network en mai 2016, évoque une enquête menée auprès des récipiendaires de la subvention de recherche médicale des National Institutes of Health (NIH) entre 2006 et 2009, dans laquelle près du tiers des femmes ont rapporté une expérience de harcèlement sexuel au cours de leur carrière.

Une seule décision disciplinaire

Au Collège des médecins (CMQ), une seule décision a été rendue par le Conseil de discipline concernant une

inconduite sexuelle entre collègues au cours des dernières années. En avril 2010, un médecin a été radié pendant un an pour avoir fait des avances à une étudiante et s'être masturbé devant elle. La sanction a été rendue en 2014.

Il s'agit d'un cas exceptionnel pour le Collège, qui n'a pas observé une hausse des plaintes pour harcèlement sexuel depuis la vague de dénonciations des dernières semaines.

Le Dr Charles Bernard, président-directeur général du CMQ, explique cette situation par le travail de sensibilisation amorcé par le Collège il y a près de 10 ans. « Nous avons commencé à sensibiliser nos membres bien avant les histoires à Hollywood. » Depuis juin 2017, une radiation minimum de cinq ans est prévue pour un médecin reconnu coupable d'inconduite sexuelle, ajoute le Dr Bernard.

Face à l'explosion du nombre de dénonciations dans le cadre du #metoo, le Collège des médecins a tout de même réitéré sa position de tolérance zéro à l'égard des inconduites sexuelles.

Si la politique de tolérance zéro doit s'appliquer à tous les milieux, c'est d'autant plus vrai dans le secteur de la santé, où les rapports d'autorité sont importants entre les médecins et les autres professionnels ou les patients, affirme le Dr Laurent Marcoux, président de l'Association médicale canadienne, qui croit que toute inconduite sexuelle devrait être sévèrement sanctionnée.

Pas de données

Personne au Québec ne semble avoir de données concernant le nombre de cas d'inconduite et de harcèlement sexuel dans le secteur de la santé. Aucune association et fédération contactées dans le cadre de ce reportage n'a fourni de chiffres ou de statistiques.

« Aucun cas d'inconduite sexuelle ne nous a été rapporté dans les derniers mois. Ce n'est pas quelque chose que nous avons recensé, c'est donc difficile de tirer des conclusions », indique le Dr Christopher Lemieux, président de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ).

À l'instar de la FMRQ, le Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ), qui offre de l'aide aux médecins, résidents et étudiants en médecine, enregistre peu de cas d'inconduite sexuelle, et ce, même si les demandes d'aide en général ont presque doublé ces dix dernières années. Suzanne Desrosiers, porte-parole du PAMQ, précise que les victimes d'inconduite sexuelle peuvent dénoncer la situation à leur supérieur, sans nécessairement passer par le PAMQ.

« À chaque début d'année, nous faisons de la sensibilisation auprès des étudiants notamment avec la campagne Sans oui, c'est non », indique de son côté le Dr Samuel Bergeron, président de la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ).

L'Association des étudiantes et étudiants en médecine de l'Université de Montréal et le Regroupement en médecine de l'Université Laval n'ont pas donné suite à nos demandes d'entrevue. Pour sa part, la Faculté de médecine de l'Université McGill s'est contentée de dire qu'elle prenait « la question du harcèlement sexuel très au sérieux ».

En pharmacie

Tout comme le monde médical, le milieu pharmaceutique n'échapperait pas aux actes sexuels entre pharmaciens et employés. En 2010, un pharmacien de Trois-Rivières a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur l'une de ses assistantes techniques pour des gestes commis entre mai 2006 et mai 2008. Un autre pharmacien propriétaire a également été radié durant six mois par son ordre professionnel, notamment pour avoir demandé à une employée de lui faire un massage érotique alors qu'elle lui épilait le dos et le torse. Ces jugements sont toutefois très rares puisqu'il y a peu de dénonciations, fait remarquer Bertrand Bolduc, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ).

« La récente série de dénonciations de gestes à caractère sexuel nous fait collectivement prendre conscience du fait que ce type d'agissements est malheureusement plus fréquent qu'on ne le pense, affirme-t-il. Je n'ai pas de raison de croire que la pharmacie est exclue du phénomène. » Il invite toute victime d'actes à caractère sexuel à porter plainte auprès du syndicat de l'Ordre.

Relation de pouvoir

De leur côté, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ont préféré ne pas commenter le sujet. Pourtant, ce sont les infirmières ainsi que les techniciennes et les employées de soutien qui sont plus à risque d'être victimes d'inconduite sexuelle, puisque le médecin a une relation de pouvoir sur elles, estime une femme médecin à la retraite qui a été victime de gestes à caractère sexuel il y a plusieurs années, alors qu'elle était technologue en radiologie.

La retraitée, qui préfère garder l'anonymat, a subi des actes répréhensibles pendant environ sept ans. Ces actes ont cessé le jour où elle est devenue médecin spécialiste. « Entre médecins, il n'y a pas beaucoup d'agressions, puisqu'ils ont une relation d'égal à égal. C'est une tout autre histoire pour les infirmières », affirme-t-elle.

Pour Me Jean-Pierre Ménard, il s'agit tout simplement d'un sujet tabou que le milieu de la santé préfère éviter. « Présentement, on se met la tête dans le sable et on dit : "Peut-être que ça va passer." Il faut plutôt en profiter comme société pour apprendre de situations comme celle-là », dit-il. Il y a encore beaucoup à faire. Les politiques contre le harcèlement sexuel dans les établissements « sont magnifiques sur papier, mais leur application pose problème ».
